ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

INRA

Question orale n° 38

Texte de la question

M. François Liberti interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) dont la réforme est en cours. Le désengagement progressif de l'Etat dans le domaine de la recherche publique s'est traduit par une aggravation du fonctionnement de l'INRA, et tend à une dérive de sa mission initiale vers les contrats privés obligatoirement établis dans une logique économique et non scientifique. La réforme par le contrat d'objectif et la restructuration de l'INRA vont intégrer, sous couvert de la référence à la demande du consommateur et du citoyen, surtout les besoins de la demande solvable des industries agricoles et agro-alimentaires. Ainsi se poursuivra le développement de l'emploi précaire et la veille scientifique ne sera plus assurée si l'indépendance financière de l'INRA vis-à-vis des intérêts mercantiles était menacée. Celle-ci permet au service public de poursuivre des finalités et des objectifs répondant aux besoins collectifs au lieu de se vassaliser à des clients solvables qui, eux, mettent en avant leur propre logique économique à court terme. C'est aussi la condition pour assurer des réponses efficaces aux nouveaux problèmes de la fin du siècle. Evidemment, cet attachement à la notion de service public de recherche n'est pas contradictoire avec l'émergence de synergies sercteur public-entreprises privées. Enfin, cette analyse n'est pas contradictoire avec la nécessité d'une modernisation de ce service public. Pour cela, les moyens doivent être à la mesure des enjeux. La définition à long terme des orientations et des finalités de la recherche, le financement budgétaire récurrent indépendant des puissances marchandes, une politique de l'emploi dynamique et une structure adaptée basée sur le dialogue, peuvent permettre de faire émerger la richesse créative des personnels. Dans cet esprit, un signe fort serait que le dialogue puisse se nouer entre les organisations syndicales de l'INRA et le nouveau ministre de la recherche. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour pérenniser l'identité publique de l'INRA et instaurer la transparence de son fonctionnement par le dialogue, ce qui a fait défaut ces dernières années.

Texte de la réponse

M. le président. M. François Liberti a présenté une question n° 38, ainsi rédigée:
«M. François Liberti interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) dont la réforme est en cours. Le désengagement progressif de l'Etat dans le domaine de la recherche publique s'est traduit par une aggravation du fonctionnement de l'INRA et tend à une dérive de sa mission initiale vers les contrats privés, obligatoirement établis dans une logique économique et non scientifique. La réforme par le contrat d'objectif et la restructuration de l'INRA va intégrer, sous couvert de la référence à la demande du consommateur et du citoyen, surtout les besoins de la demande solvable des industries agricoles et agroalimentaires. Ainsi se poursuivra le développement de l'emploi précaire et la veille scientifique ne sera plus assurée si l'indépendance financière de l'INRA vis-à-vis des intérêts mercantiles était menacée. Celle-ci permet au service public de poursuivre des finalités et des objectifs répondant aux besoins collectifs au lieu de se vassaliser à des clients solvables qui, eux, mettent en avant leur propre logique économique à court terme. C'est aussi la condition pour assurer des réponses efficaces aux nouveaux problèmes de la fin du siècle. Evidemment, cet attachement à la notion de

service public de recherche n'est pas contradictoire avec l'émergence de synergies secteur public-entreprises privées. Enfin, cette analyse n'est pas contradictoire avec la nécessité d'une modernisation de ce service public. Pour cela, les moyens doivent être à la mesure des enjeux. La définition à long terme des orientations et des finalités de la recherche, le financement budgétaire récurrent indépendant des puissances marchandes, une politique de l'emploi dynamique et une structure adaptée basée sur le dialogue peuvent permettre de faire émerger la richesse créative des personnels. Dans cet esprit, un signe fort serait que le dialogue puisse se nouer entre les organisations syndicales de l'INRA et le nouveau ministre de la recherche. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour pérenniser l'identité publique de l'INRA et instaurer la transparence de son fonctionnement par le dialogue, ce qui a fait défaut ces dernières années.»

La parole est à M. Alain Bocquet, suppléant M. François Liberti, pour exposer cette question.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, vous voudrez bien excuser mon ami M. Liberti, dont l'avion est cloué au sol en raison des intempéries. Il m'a demandé par téléphone de bien vouloir le suppléer et c'est bien volontiers que je vous poserai sa question.

M. Liberti vous interroge sur la situation de l'Institut national de la recherche agronomique - INRA - dont la réforme est en cours. Le désengagement progressif de l'Etat dans le domaine de la recherche publique s'est traduit par une aggravation du fonctionnement de l'INRA, et par une dérive de sa mission initiale vers les contrats privés, obligatoirement établis dans une logique économique et non scientifique.

La réforme par contrat d'objectif et la restructuration de l'INRA vont aboutir, sous couvert de satisfaire la demande du consommateur et du citoyen, à soumettre l'institut à la demande solvable des industries agricoles et agro-alimentaires. Ainsi se poursuivra le développement de l'emploi précaire et la veille scientifique ne sera plus assurée si l'indépendance financière de l'INRA vis-à-vis des intérêts mercantiles était menacée. Or c'est la veille scientifique qui permet au service public de poursuivre des finalités et des objectifs répondant aux besoins collectifs au lieu de se vassaliser à des clients solvables qui, eux, mettent en avant leur propre logique économique à court terme. C'est aussi la condition pour assurer des réponses efficaces aux nouveaux problèmes de la fin du siècle. Evidemment, cet attachement à la notion de service public de recherche n'est pas contradictoire avec l'émergence de synergies secteur public-entreprises privées.

Enfin, cette analyse n'est pas contradictoire avec la nécessité d'une modernisation de ce service public. Pour cela, les moyens doivent être à la mesure des enjeux. La définition à long terme des orientations et des finalités de la recherche, le financement budgétaire récurrent indépendant des puissances marchandes, une politique de l'emploi dynamique et une structure adaptée basée sur le dialogue peuvent permettre de faire émerger la richesse créative des personnels.

Dans cet esprit, un signe fort serait que le dialogue puisse se nouer entre les organisations syndicales de l'INRA et le nouveau ministre de la recherche. M. Liberti vous demande, monsieur le ministre, les mesures que vous envisagez de prendre pour pérenniser l'identité publique de l'INRA et instaurer la transparence de son fonctionnement par le dialogue, ce qui a fait défaut ces dernières années.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, s'il est parfaitement exact qu'il y eut un désengagement de l'Etat en matière de recherche publique ces dernières années, vous avez pu constater, lors du récent débat budgétaire, une nette rupture de tendance.

En effet, le budget de la recherche pour 1998 prévoit une augmentation des moyens alloués, essentiellement en emplois scientifiques et en soutien des laboratoires. L'Institut national de la recherche agronomique bénéficie, au même titre que les autres établissements publics à caractère scientifique et technique, de ces dispositions: une augmentation de 2,3 % de son budget et 14 créations de postes de chercheurs, ce qui permettra, compte tenu des départs à la retraite, le recrutement de 54 chercheurs. Le Gouvernement a autorisé par ailleurs le recrutement de neuf chercheurs dès 1997, en anticipation des créations inscrites au projet de loi de finances pour 1998.

Le projet de contrat d'objectif qui devait être signé entre l'INRA et l'Etat a été gelé à ma demande dès mon arrivée au ministère. Depuis, une vaste consultation du personnel de l'INRA a été organisée par la direction de l'organisme sur son projet de réforme. Les représentants du personnel et la direction ont largement débattu du résultat de cette concertation le 19 novembre dernier.

Si, dans son ensemble, le personnel admet le principe de la réforme proposée, il reste néanmoins quelques réticences. Le personnel est d'accord pour que soient mieux prises en compte les thématiques de l'environnement, de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la nutrition humaine, et aussi de la

qualité de la santé. Mais ces considérations ne peuvent résulter d'un effet de mode au détriment des aspects de production, qui demeurent essentiels à l'échelle planétaire. Le personnel demande avec insistance une politique scientifique claire, une structure ayant moins de niveaux hiérarchiques et des responsabilités clairement identifiées.
L'INRA est un organisme clef dans la recherche agronomique en France. Ses compétences en recherche et développement doivent être mobilisées autour d'axes intégrant une dynamique scientifique et les demandes socio-économiques. Il est par conséquent fondamental que la recherche qui y est effectuée soit d'excellence. J'y suis attaché. Je suis convaincu que la direction de l'INRA saura y répondre dans le dialogue avec le personnel et grâce aux moyens accrus que nous affectons à cet organisme.
M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.
M. Alain Bocquet. Je prends note, monsieur le ministre, du soutien que vous apportez à la recherche et au développement de l'INRA. Je souhaite que, dans le dialogue et la concertation, les choses aillent de l'avant.

Données clés

Auteur : M. François Liberti
Circonscription : Hérault (7e circonscription) - Communiste
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 38
Rubrique : Recherche
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 novembre 1997, page 6285
Réponse publiée le : 3 décembre 1997, page 6716
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 novembre 1997